

Fiche RNCP n° 37266 : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37266/>

Public visé :

Candidat âgé de 16 à 29 ans. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

- Candidat issue de la voie scolaire
- Etudiant
- Salarié
- Demandeur d'emploi



Prérequis :

Le titre est préparé en 1 an à l'issue d'un parcours de niveau Bac+2 validé ou d'un parcours de niveau Bac suivi de 3 années d'expérience professionnelle post bac dans le secteur tertiaire. Il n'existe pas d'équivalence ou de passerelle.

Modalités et délais d'accès :

- Dossier de candidature
 - à retirer à partir du mois de janvier à l'adresse : ufa@stjacques-hazebrouck.fr ou sur le site <https://sup.stjacques-hazebrouck.com/ufa/>
 - à compléter : rédaction d'une lettre de motivation manuscrite et d'un CV, fiches de renseignements d'ordre général, relevé des notes du diplôme du Bac (liste non exhaustive, détail dans le dossier de candidature)
- et/ ou inscription en ligne avec dépôt de documents (copie des diplômes, copie des 4 derniers bulletins scolaires, copie recto/verso de la carte d'identité, CV et lettre de motivation, liste non exhaustive)
- Rencontre individuelle
- Pour les personnes en situation de handicap, la visite des locaux et l'évaluation des besoins spécifiques seront étudiés et décidés en commun accord.

Une réponse d'intégration à la formation vous sera transmise dans un délai de 15 jours.

Signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans les 3 premiers mois de la formation (les candidats bénéficient d'un accompagnement personnalisé afin de les aider dans la recherche d'une entreprise).

L'UFA prendra contact avec l'employeur afin d'établir votre contrat.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat ».

Objectifs professionnels :

Les responsables en gestion administrative et ressources humaines sont là pour seconder un responsable d'établissement de service paie. Acquérir des réflexes de cadre pour pouvoir prendre des initiatives et ainsi évoluer vers des postes à responsabilités. La fonction peut s'exercer dans un cabinet comptable en tant que collaborateur social ou au sein d'une entreprise en tant que gestionnaire de paie.

Niveau de la formation :

Titre pro inscrit RNCP (Registre National de la Certification Professionnelle) au niveau 6 par arrêté ministériel publié au journal officiel le 26 juin 2006, renouvelé le 25 janvier 2023

Organisme certificateur : Ecoris (<https://www.ecoris.com/>)



Perspectives post-formation :

Le titulaire d'un Bachelor « Responsable en Gestion Administrative et Ressources Humaines) peut devenir :

- Gestionnaire administratif et ressources humaines
- Gestionnaire de l'administration du personnel
- Gestionnaire paie et administration du personnel
- Chargé de formation en entreprise
- Chargé de développement RH
- Chargé de missions RH
- Chargé de l'emploi et des compétences
- Chargé de recrutement
- Responsable de la gestion des emplois et des carrières
- Responsable des Ressources Humaines
- Responsable administratif
- Responsable de la Gestion des Ressources Humaines
- Responsable formation



Programme et Organisation de la formation :



Fiche RNCP du diplôme :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37266/>

Programme :

- Organiser et contrôler la gestion de la paie
- Organiser la gestion administrative du personnel
- Participer à la politique RH de l'entreprise
- Conduite de projet
- Langue vivante

Moyens et méthodes pédagogiques :

La salle de cours est organisée en îlots, avec accès Internet et vidéo projecteur. Notre équipe est constituée de formateurs tous certifiés de l'éducation nationale, chacun a une riche expérience dans le domaine de la formation. De nombreux projets pédagogiques sont mis en place pour permettre aux apprenants de développer les compétences nécessaires en milieu professionnel.

Modalités d'évaluation :

Contrôles en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestres.

Tout au long de son parcours pédagogique, l'étudiant élabore un projet professionnel qui fait l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury de professionnels.

Nombre de participants :

Minimum 8 ; Maximum 15

Durée de la formation :

La formation dure 1 an en contrat d'apprentissage (600 heures). Formation d'août 2025 à juin 2026.

Rythme de l'alternance : 2 jours en centre de formation (lundi & mardi) ; 3 jours en entreprise

Statut : CDD Salarié sous contrat à durée déterminée

Accessibilité handicap :

UN
REFERENT
HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le responsable pédagogique et le référent handicap du centre en référence aux règles de certification)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Vous pouvez contacter notre référent handicap Xavier DAL, qui fera le lien avec la référente handicap du CFA, à l'adresse suivante : ufa@stjacques-hazebrouck.fr

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Issus de la session en 2025

100 % de
réussite aux
examens

1 Interrup-
tion en
cours de
formation

0 % de
poursuite
d'études

100 %
d'insertion
professionnelle
à 6 mois *

* dont 100 % d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification

Tarifs de la formation :

Pour l'étudiant en alternance, le coût est nul, le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise via son opérateur de compétences.

Le coût de la formation est en moyenne de 7 557 euros/an, aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » : Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Selon le décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

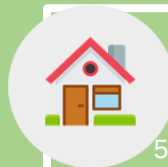
Article L6211-1 « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal ». Les employeurs du secteur public répondent à l'Article L6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie de décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Valeur ajoutée

- Activités d'intégration
- Regard bienveillant
- Valorisation des progrès
- Participation à des projets solidaires et culturels
- Accompagnement dans l'orientation
- Possibilité d'Internat

Notre vocation :

Vous faire avancer vers l'excellence dans la bienveillance et l'innovation.



COORDONNÉES

UFA Saint Jacques

58 rue de la Sous-Préfecture

59190 Hazebrouck : 03.28.41.98.92.

ufa@stjacques-hazebrouck.fr

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DEVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR

Katia Saus : 06.48.79.50.77

saus.k@cfajeaubosco.fr

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande à l'adresse suivante : ufa@stjacques-hazebrouck.fr